



9 - Le Centre de Formation d'Apprentis

Publié le 17/05/2019 – Mis à jour le 21/05/2019

Le CFA assure la formation théorique de l'apprenti selon un rythme qui dépend de la formation préparée : souvent une semaine sur trois, mais parfois deux semaines sur quatre ou autres modalités.

Durées de formation minimales en CFA

	Nombre d'heures de formation en CFA			
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	total
CAP**	400	400		800
MC	400			400
BAC PRO	500*	675*	675*	1850
BP	400	400		800
BTS et BMA	675***	675***		1350

* répartition d'usage ne faisant pas l'objet d'une réglementation

** il existe des CAP en 3 ans

*** durées utilisées pour un bac pro 2 ans

Au CFA, l'apprenti garde son statut de salarié (35h). La période au CFA est donc rémunérée comme temps de travail.

Les programmes de formation et les épreuves d'examen sont identiques pour les élèves et les apprentis préparant les mêmes diplômes.

Organisation des enseignements

Au CFA, l'apprenti suit les enseignements prévus dans les programmes et les règlements d'examen : français, mathématiques, arts plastiques et cultures artistiques, éducation physique et sportive, prévention santé environnement, enseignement technologique et professionnel, langue vivante étrangère, etc.

Les grilles horaires ne concernent que l'enseignement sous statut scolaire. Elles sont un point d'appui pour l'organisation des enseignements par l'équipe pédagogique du CFA.

La demande d'habilitation CCF en apprentissage fait l'objet d'une procédure spécifique sous l'expertise des corps d'inspection.

Date :

17/05/2019

Dans cette rubrique

- [Mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage \(MCPA\)](#)
- [Qu'est-ce que l'apprentissage ?](#)
- [L'apprentissage en 10 points](#)
- [Réseau des GRETA-C.F.A](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37